

Dossier Lemaire de Belges-Montaigne
Médiathèque de Fontenay-le-Comte : 4000
(A. Legros, CESR, Tours, 25 septembre 2016)
1/2

• **Avril 1854 : vente COSTE (Jean Louis Antoine Coste, 1784-1851)**

Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de feu M. J.L. A. Coste, conseiller à la cour royale de Lyon ; dont la vente aura lieu le lundi 17 avril 1854 et jours suivants, à 7 heures précises du soir, rue des Bons-Enfants, 28, maison Silvestre [...], Me Bonnefons de Lavialle, commissaire priseur, Paris, L. Potier, P. Jannet / Lyon, A. Brun, 1854 (Paris, Typogr. de F. Didot frères), XII, 24, 386 p., p. 189, n° 1313

1313. Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye, par Maistre Jean Le Maire de Belges, avec la Couronne margaritique et plusieurs autres œuvres de luy, non encore imprimées. Lyon, Jean de Tournes, 1549, in-fol. v. br. fil. 29 "

1314. Des Celtes. antérieurement aux temps his- 3 "

<https://ia600202.us.archive.org/10/items/cataloguedesliv00costgoog/cataloguedesliv00costgoog.pdf>

• **Juillet 1878 : vente FILLON (Benjamin, 1819-1881) exp. CHARAVAY (Étienne, 1848-1899)**

Inventaire des autographes et des documents historiques composant la collection de M. Benjamin Fillon, Paris-Londres, Charavay frères-Naylor, 1878, p. 60-61, n° 892

892. MONTAIGNE (Michel EYQUEM de), moraliste illustre et grand philosophe sceptique, dont les *Essais* ont été qualifiés de *Bréviaire des honnêtes gens*, n. au château de Montaigne, en Périgord, 28 fév. 1533, m. au même lieu, 15 sept. 1592.

Pièce annotée et signée, 8 p. 3/4 in-fol. — A. S. R°. — (*Réservé.*)

Précieux document, qui fait connaître, en peu de mots, l'opinion de ce grand homme sur l'organisation et l'administration de la justice. Ce sont de courtes notes, inscrites, de sa main,

en regard de quelques-uns des soixante articles du projet de réformation des procédures et autres matières judiciaires, présentés par les syndics de Béarn à l'approbation de la Cour souveraine de ce pays, le 8 mai 1584.

Sur la marge de l'intitulé se lisent ces mots : « *Soit communiqué par le Sr Duplessis au Sr de Montaigne avec le Cayer.* » Ces mots, d'une écriture très-fine, ont dû être ajoutés sur l'ordre de Henri de Navarre.

Premier article, concernant la pluralité des justices : « *Ny auoir qu'une iustice.* »

Huictiesme, frais de justice en Conseil : « *Gratis.* »

Dix huictiesme, relatif aux pensions et gages et aux bourses gratuites : « *A uoir.* »

Vingt sixiesme, relatif au nombre des magistrats qui doivent instruire les affaires criminelles et des juges : « *Mieuls ualent cinq que un.* »

Trente neufviesme, ayant trait à la provision d'aliments, favorable aux riches et domma-geable aux pauvres : « *Ne se peut.* »

Quarante deuxiesme. — Soulagement des juges, en aggravant le sort des justiciables : « *Ne se peut.* »

Cinquante troisieme. — Règlementation du nombre des membres du barreau, pour consti-tuer un privilège à ceux qui en font déjà partie : « *N'est guieres bon pour l'estat.* »

Soixantiesme. — Exemption de certaines charges pour les juges, gens du Roi et greffiers, mais non pour les autres officiers : « *Bon.* »

La réponse du Conseil souverain se termine ainsi : « *Faict et délibéré audit conseil le huic-tiesme jour de may l'an mil cinq cens quatre vingtz et quatre. Signé : DE MESME.* »

Puis viennent ensuite ces mots autographes de Montaigne : « *Tenir la mein a ce que gens de uertu, doctrine et prudhomie destienent la iustice.* »

« MONTAIGNE. »

(M. B. Fillon possède aussi un exemplaire des *Illustrations des Gaules et Singularitez de Troye*, par Lemaire de Belges, qui provient de la bibliothèque Coste, et qui porte la signature de Montaigne, reproduite ici.)



<https://ia902705.us.archive.org/8/items/inventairedesau00chargoo/inventairedesau00chargoo.pdf>

• 1878 : catalogue de la librairie MORGAND et FATOUT

Répertoire de la librairie Morgand et Fatou, Paris, Morgand et Fatout, 1878, p. 294-295, notice 2385

A. Géographie; histoire des Gaulois; mélanges historiques.

2385. Les *Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye*, par maistre Jean le Maire de Belges, avec la Couronne margari-tique, et plusieurs autres œuvres de luy, non iamais encore imprimées. Le tout reueu et fidèlement restitué par maistre

HISTOIRE.

295

Antoine du Moulin Masconnois, valet de chambre de la royne de Nauarre. *A Lyon, par Jean de Tournes*, 1549, in-4, titre encadré, basane. 350 »

Au bas du titre se trouve la signature autographe de Montaigne.

<http://booksnow1.scholarsportal.info/ebooks/oca9/25/rpertoiredelal00libr/rpertoiredelal00libr.pdf>

> Kathleen Miriam MUNN, *A contribution to the study of Jean Lemaire de Belges*, Scottdale, 1936 (Slatkine Reprints, Genève, 1975), p. 47 : « In 1878, Damascène Morgand

listed for sale a copy of this edition bearing the autograph signature of Montaigne »
(+ références comme ci-dessus).

• **Décembre 1878 : Dr GALY, prés^t de la Société historique et archéologique du Périgord**
Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, tome VI, première livraison,
Périgueux, impr. Dupont et C^e, janvier-février 1879, p. 450-451

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer que, dans la vente des autographes de notre savant correspondant M. Benjamin Fillon, il y avait trois pièces qui nous touchent particulièrement, et il demande la permission de les indiquer telles qu'elles sont au catalogue :

892. MONTAIGNE (Michel EYQUEM de), moraliste illustre et grand philosophe sceptique, dont les *Essais* ont été qualifiés de *Bréviaire des honnêtes gens*, né au château de Montaigne, en Périgord, 28 fév. 1533, mort au même lieu, 15 sept. 1592.

Pièce annotée et signée, 8 p. 3/4 in-fol. — A. S. . — (*Réservé.*)

Précieux document, qui fait connaître, en peu de mots, l'opinion de ce grand homme sur l'organisation et l'administration de la justice. Ce sont de courtes notes, inscrites, de sa main, en regard de quelques-uns des soixante articles du projet de réformation des procédures et autres matières judiciaires, présentés par les syndics de Béarn à l'approbation de la Cour souveraine de ce pays, le 8 mai 1584.

Sur la marge de l'intitulé se lisent ces mots : « *Soit communiqué par le Sr Duplessis au Sr de Montaigne avec le Cayer.* » Ces mots, d'une écriture très-fine, ont dû être ajoutés sur l'ordre de Henri de Navarre.

Premier article, concernant la pluralité des justices : « *Ny auoir qu'une iustice.* »

Huictiesme, frais de justice en Conseil : « *Gratis.* »

Dix huictiesme, relatif aux pensions et gages et aux bourses gratuites : « *A uoir.* »

Vingt sixiesme, relatif au nombre des magistrats qui doivent instruire les affaires criminelles et des juges : « *Mieuls ualent cinq que un.* »

Trente neufviesme, ayant trait à la provision d'aliments, favorable aux riches et dommageable aux pauvres : « *Ne se peut.* »

Quarente deuxiesme. — Soulagement des juges, en aggravant le sort des justiciables : « *Ne se peut.* »

Cinquante troisieme. — Réglementation du nombre des membres du

— 451 —

barreau, pour constituer un privilège à ceux qui en font déjà partie :
« *N'est guieres bon pour l'estat.* »

Soixantiesme.— Exemption de certaines charges pour les juges, gens du Roi et greffiers, mais non pour les autres officiers : « *Bon.* »

La réponse du Conseil souverain se termine ainsi : « *Faict et délibéré audit conseil le huictiesme jour de may l'an mil cinq cens quatre vingtz et quatre. Signé : DE MESME.* »

Puis viennent ensuite ces mots autographes de Montaigne : « *Tenir la mein a ce que gens de uertu, doctrine et prudhomie destiènent la iustice.* »
« *MONTAIGNE.* »

(M. B. Fillon possède aussi un exemplaire des *Illustrations des Gaules et Singularitez de Troye*, par Lemaire de Belges, qui provient de la bibliothèque Coste, et qui porte la signature de Montaigne.)

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k34210d>

• 1891 : fiche PICOT (Émile, 1844-1918) communiquée à J. STECHER

J. Stecher, *Notice sur la vie et les œuvres de Jean Lemaire de Belges*, Louvain, 1891, p. 98

« L'édition la plus exacte, la vraie vulgate de Lemaire, c'est le petit in-fol. en lettres rondes de Jean de Tournes, Lyon 1549. Elle nous a servi de base. Le célèbre imprimeur de la Renaissance a pris le titre suivant : *Les Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye*, par maistre Jean le Maire de Belges. Avec la couronne Margaritique, et plusieurs œuvres de luy, non iamais encore imprimees. Le tout reueu et fidelement restitué par maistre Antoine du Moulin, Masconnais, Valet de Ghambre de la Royne de Navarre. — Avec le symbole des deux vipères entrelacées et la devise : *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris*. M. Emile Picot signale un exemplaire portant la signature autographe de Montaigne (B.N.L. 96) (1). Il est curieux de remarquer que cette édition si soignée ne contient ni le Temple d'Honneur ni les Chansons de Namur. Le volume se termine par deux couplets en l'honneur de Lemaire, par Claude de St Julien, chevalier, seigneur de Balleure, etc. L'abbé Sallier (Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-lettres, t. XIII) dit : “On regarde l'édition de 1549 comme la plus parfaite de toutes.”

(1) M. Emile Picot, si connu par ses publications bibliographiques et littéraires, m'a bien voulu communiquer les curieuses fiches de sa bibliographie de Lemaire. »

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6553175s/f11.image>

• 1895 : avis de BONNEFON Paul (1861-1922)

« La bibliothèque de Montaigne », *Revue d'histoire littéraire de la France* 1895, p. 370

« J'ai trouvé la note suivante dans l'Inventaire des autographes de M. Benjamin Fillon (n° 892. VF série), au-dessous d'un document intéressant l'histoire de Montaigne : « M. B. Fillon possède aussi

un exemplaire des Illustrations des Gaules et singularitez de Troyes, par Lemaire de Belges, qui provient de la bibliothèque de Coste et qui porte la signature de Montaigne reproduite ici. » En dépit de mes investigations, je n'ai pas pu apprendre ce qu'est devenu le volume en question. J'ajoute que je crois la note fort mal renseignée et qu'elle est inexacte sur un point : l'exemplaire de Lemaire de Belges ayant fait partie de la bibliothèque de Coste (n° 1313) n'y est pas indiqué comme portant la signature de Montaigne. »

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6155727f/f12.image>

• 1975 : notes mss AQUILON (Pierre) communiquées à M.-L. Demonet

« Fontenay -le-Comte, BM, Impressions du XVI^e s. »

4000 Jean Le Maire de Belges, Illustration de Gaule et singularitez de Troie - Lyon : Jean de Tournes 1549 fo
Privilège du 6 décembre 1549
423, 9, 80, 72 pp. [achevé d'imprimé du 8 décembre 1549
Rel. veau br. noir à fleuron central doré
Signature de Montaigne au bas du titre [Charavay, Autographes Fillon, 892
Au contreplat I : Emptus a me Iohanne Morino presbytero justo et sine dolo
Plus bas : Morinus Valentina[tus] dioces(is) valent.
[main du] XVI^e siècle

> Ou « pretio justo et sine dolo » (*i.e.* au juste prix et sans dommage) ?

• 1994 : [A. RAIFFAUD], notice 17 du catalogue d'exposition Rabelais, Fontenay-le-Comte François Rabelais. Bon gaultier et bon compagnon qui demeuroit en Poictou, 1594 [sic]-1994, Fontenay-le-Comte, Musée Vendéen, p. 19.

> Outre l'erreur de date (1541 pour 1549), la reproduction de la page de titre ne permet pas de voir la signature.

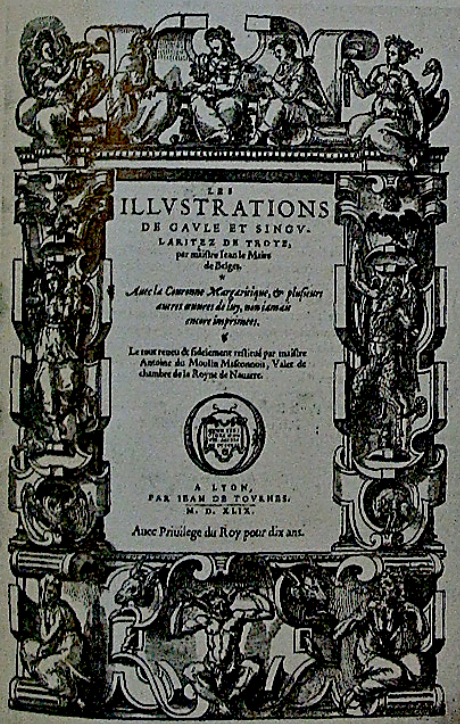
suivi de :

Enchiridion ou brief recueil du droit escrit, gardé et observé ou abrogé en France. Par Jean Imbert lieutenant criminel au siège de Fontenay-le-Comte. Reveu, corrigé, avgmenté et additionné par M.P. Gvenois, conseiller du Roy, lieutenant particulier au siège & ressort d'Issoudun en Berry et depuis.... par B. Autonne, juriconsulte.

A Villefranche : de l'imprimerie de Jean Arnould, MDCXV (1615).- 226 p., table des matières.

(Reliure veau)

L'édition originale de cet ouvrage est parue en 1558-59
Coll. Bibliothèque municipale, Fontenay-le-Comte



17

17. LE MAIRE DE BELGES Jean

Les illustrations de Gavle et Singvlaritez de Troye. Avec la Couronne Margaritique et plusieurs autres œuvres de luy, non jamais imprimées.

Le tout revu & fidelement restitué par maistre Antoine du Moulin Malconnois

Lyon : par Jean de Tournes, M.D.XLI (1541).- 423 p.

Suivi de :

. Les trois Contes intitulez de Cupido & d'Atropos dont le premier fut inventé par Séraphin poète italien, & traduit par Jean le Maire. Le second et tiers de Linvention de maistre Jean le Maire...., 9 p.

. Le traicté de la différence des schismes & des conciles de légglise et de la prééminence & vtilité des Conciles de la Sainte Eglise Gallicane, 58 p.

suivi de :

Le traicté nommé la légende des Vénitiens ou leur chronique abrégée, pp 61-80

. La couronne margaritique, 72 p.

(Reliure d'époque entièrement restaurée avec motifs d'arabesques dorées sur les deux plats)

Deux ex-libris manuscrits

Coll. Bibliothèque municipale de Fontenay-le-Comte.

18. Lettre à signature en latin et grec de François Rabelais à Guillaume Budé

Fontenay-le-Comte 4^e jour avant les nones de mars (1521).- 2 p.- 3/4 in-fol., n° 866, p. 14.

Fac-similé contenu dans : Inventaire des Autographes et documents historiques réunis par B. Fillon.- Paris : Librairie Charavay, 1879.

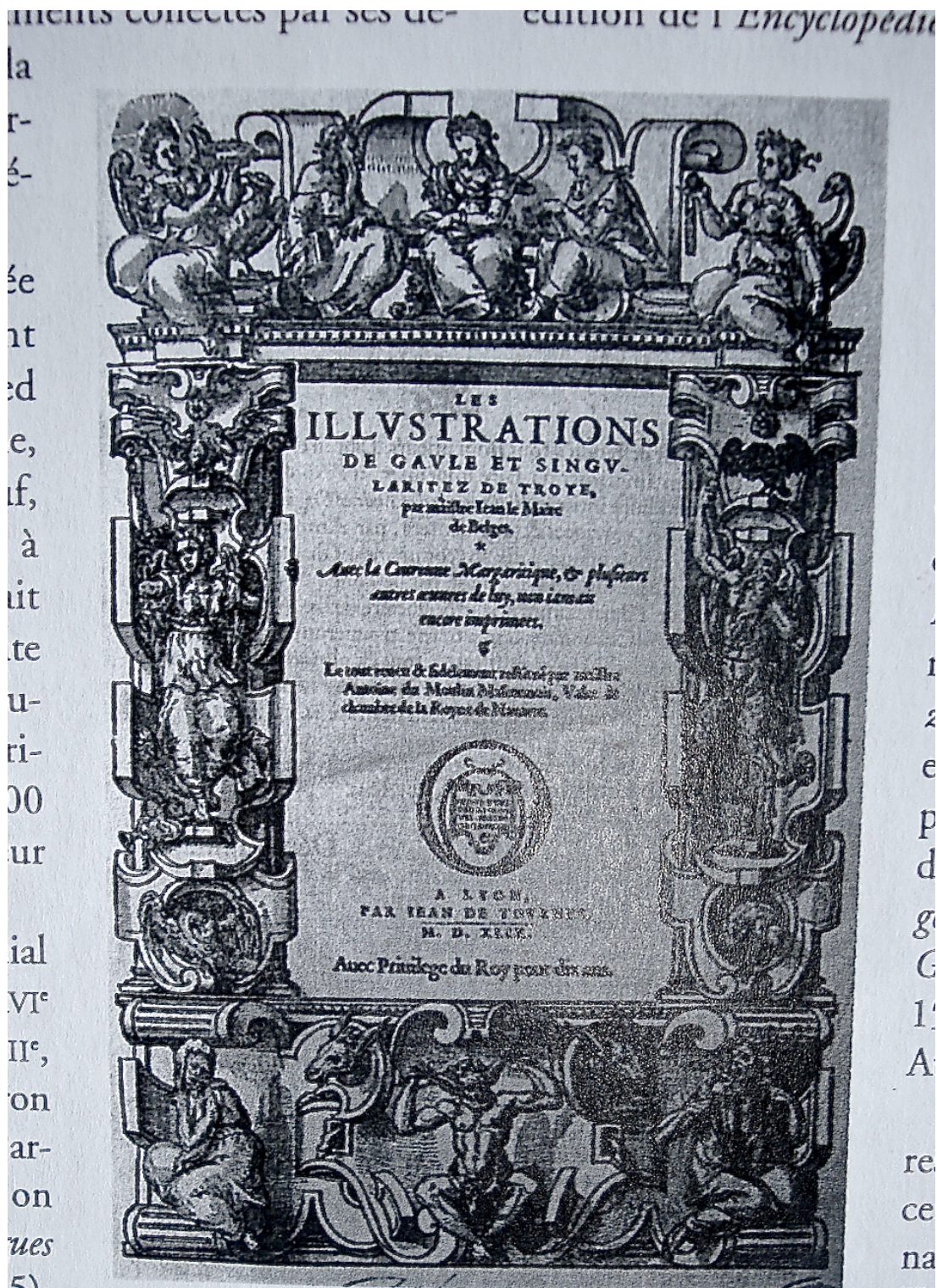
Coll. Bibliothèque Municipale, Fontenay-le-Comte

Le document original fait partie des collections de la Bibliothèque Nationale de France (Fonds Rothschild).

- 1995 : A. RAIFFAUD et V. DUPUY, notice « Fontenay-le Comte » dans *Patrimoine... Patrimoine des Bibliothèques de France*, volume 8, 1995, p. 73

« Parmi les plus anciens [livres du fonds patrimonial], on peut noter [...] *Les illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, de Jean Lemaire de Belges (Lyon, 1549) qui provient, peut-être, de la bibliothèque de Montaigne. »

> La reproduction de la page de titre ne permet de voir que le haut de la signature.



- JEAN LE MAIRE DE BELGES, *LES ILLUSTRATIONS DE GAULE ET SINGULARITEZ DE TROYE*, LYON, JEAN DE TOURNE, 1549. (PHOTO CENTRAL PHOTO)

• 1997 : Gilbert de BOTTON et Francis POTTIÉE-SPERRY

« À la recherche de la “librairie” de Montaigne », *Bulletin du Bibliophile*, n° 2, 1997

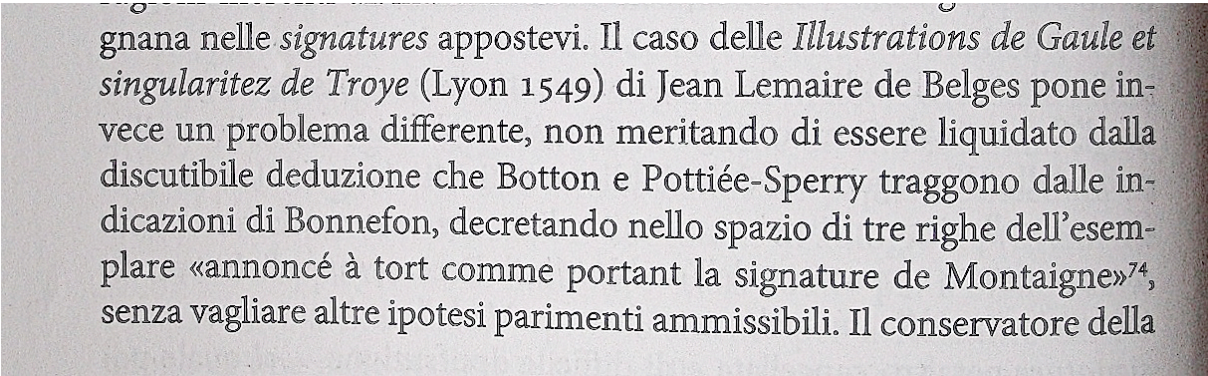
- « *L'Illustration des Gaules* [sic] par Lemaire de Belges, est douteux pour Bonnefon et n'est pas cité par Villey. » (p. 267).

- « Jean Lemaire de Belges, *Illustrations des Gaules et singularité de Troyes* [sic] ayant fait partie de la bibliothèque de Coste et de la collection Benjamin Fillon, mais annoncé à tort comme portant la signature de Montaigne. » (p. 276).

> Il est inexact de dire que Bonnefon juge le livre « douteux » et hâtif de déclarer, à partir de là et sans avoir vu l'exemplaire, qu'il ne porte pas la signature de Montaigne. Les auteurs l'écartent néanmoins de leur catalogue. Il ne figure pas non plus dans les listes dressées respectivement par Pierre Villey, Augustin Salles, Philippe Desan, et Alain Legros.

• 2014 : PISTILLI Barbara et SGATTONI Marco

La Biblioteca di Montaigne, Pisa, Scuola Normale Superiore, Edizioni della Normale / Istituto Nazionale di Studi sul Rinascimento, 2014, p. 36-38 (voir cette édition pour les notes).



gnana nelle *signatures* appostevi. Il caso delle *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* (Lyon 1549) di Jean Lemaire de Belges pone invece un problema differente, non meritando di essere liquidato dalla discutibile deduzione che Botton e Pottée-Sperry traggono dalle indicazioni di Bonnefon, decretando nello spazio di tre righe dell'esemplare «annoncé à tort comme portant la signature de Montaigne»⁷⁴, senza vagliare altre ipotesi parimenti ammissibili. Il conservatore della

biblioteca dell'Arsenale di Parigi ne trova menzione nell'*Inventaire des autographes* della collezione di Benjamin Fillon curato da Étienne Charavay⁷⁵ – archivista paleografo ed *expert* autorevolmente versato nel riconoscimento degli autografi da una prospettiva scientifica⁷⁶ – e ammette di non aver rintracciato né visto l'esemplare, trascritto pertanto a calco con un titolo scorretto e senza data di pubblicazione. Nell'*Inventaire* Bonnefon trova persino la riproduzione della *signature* sul volume, ma le sue riserve si appuntano sul fatto che nel catalogo di vendita della biblioteca del collezionista lionese Jean Louis Antoine Coste (1784-1851), da cui la copia proviene, non compare alcun riferimento alla firma di Montaigne⁷⁷. L'odierna consapevolezza di analoghi casi di mancato riconoscimento delle 'tracce' montaignane sui libri non consente evidentemente di considerare definitive le conclusioni di Botton e Pottière-Sperry, soprattutto alla luce delle altre fonti che citano il volume *signé*: il *Répertoire méthodique de la librairie Morgand et Fatout*⁷⁸; il *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, il cui presidente Paul Galy, nella seduta del 6 novembre 1879, ne rimarca la provenienza montaignana⁷⁹; l'edizione delle opere di Lemaire de Belges, curata da Auguste Jean Stecher tra il 1882 e il 1885, che riporta il dato attribuendo il merito della segnalazione alle ricerche bibliografiche di Émile Picot⁸⁰. È appena il caso di sottolineare che il progressivo costituirsi della sterminata collezione di Coste⁸¹ si sviluppa in una fase

storica non ancora permeata da un'imperante *autographilie*, sebbene la vendita dei suoi libri non direttamente legati alla collezione lionese (1854) avvenga quando le ricerche di Payen sono già note e coincida con l'inizio dell'attività di falsificatore di Denis Vrain-Lucas, una circostanza di per sé sufficiente per non escludere neppure l'eventualità che la *signature* possa essere stata aggiunta al volume dopo la vendita della biblioteca di Coste, tanto più che la copia annotata del catalogo in nostro possesso indica di fianco alla menzione dell'esemplare, oltre alla cifra 29 (franchi), anche il nome Duprat dell'acquirente...

> Pistilli et Sgattoni allèguent donc Morgand et Fatout, Galy, puis Picot *via* Stecher, contre la « déduction discutable » que de Botton et Pottière-Sperry ont tirée d'une lecture hâtive de Bonnefon. L'absence de toute mention de signature dans le catalogue de la vente Coste ne leur paraît pas déterminante. Hésitants, ils n'en écartent pas moins l'exemplaire de leur liste, ne serait-ce qu'à titre provisoire, après avoir lu le nom de « Duprat », comme acquéreur, en marge de la notice du catalogue consulté. Ce Duprat est-il bien le même que celui à qui Vrain-Lucas avait vendu deux fausses lettres de Montaigne ? Comment expliquer que dès

1878, l'année même de la vente des autographes de la collection Fillon, le volume fasse déjà partie du répertoire de la librairie Morgand et Fatout ? Avant l'une ou l'autre acquisition, l'auteur du catalogue de vente, Étienne Charavay, cet éminent paléographe qui avait été expert au procès Vrain-Lucas, certifie quant à lui l'authenticité de la signature de Montaigne, qu'il reproduit par calque en appendice de l'autographe catalogué. N'ayant pas, eux non plus, examiné *in situ* l'exemplaire dont ils parlent, c'est seulement d'après la description de Charavay que Pistilli et Sgattoni se prononcent, tout comme, avant eux, Galy, Bonnefon, de Botton et Pottée-Sperry. Parmi les auteurs allégués ci-dessus, seuls ont donc vu et examiné l'original, outre Coste (peut-être) et Fillon (sans doute), Charavay et Aquilon (assurément), ainsi que les responsables de la Bibliothèque municipale de Fontenay-le-Comte, aujourd'hui Médiathèque Jim-Dandurand.